



Extrait du registre des décisions de la communauté de communes

N° 2023_007

DP/VM /AL

Objet :

**Marché en procédure
adaptée - Travaux
d'aménagement de
l'ALSH de Châtenay
(28700) - Attribution**

Le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2123-1, L 2113-10 et R 2123-1-1° du code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu la délibération du conseil communautaire n°20_07_01 du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n°20_07_21 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président pour les marchés publics passés en procédure adaptée,

Considérant la consultation lancée le 20 janvier 2023 pour 11 lots, traités en marchés séparés et les 12 plis reçus, pour tous les lots 1, 3, 5, 6, 7 et 10 avant la date limite de réception des offres, à savoir le 7 février 2023,

Considérant les infructuosités rencontrées pour les lots 2, 4, 8, 9 et 11 et les relances organisées dans le cadre de plusieurs procédures adaptées ou procédures sans publicité ni mise en concurrence sur la période du 10 mars 2023 au 22 mai 2023 pour ces lots et les 6 plis supplémentaires reçus entre ces cinq lots,

Considérant l'infructuosité persistante pour le lot 8 et la déclaration sans suite prononcée le 1^{er} juin 2023,

Considérant l'analyse comparative des offres qui a été réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le groupement conjoint 3A Architectes / Fluides Energie Internationale et ses propositions de classement et de choix des offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection définis dans les documents de la consultation,

D É C I D E

Article 1 : L'objet du marché concerne la réalisation de travaux d'aménagement de locaux pour le futur ALSH de Châtenay (28700). Les prix du marché sont forfaitaires. Le délai global d'exécution prévu pour la réalisation de l'ensemble des travaux est de 6 mois (dont 30 jours de période de préparation).

Article 2 : Les offres suivantes sont retenues :

- Lot N° 01 Démolition – gros œuvre – maçonnerie – carrelage – faïence : DIAS Construction (28210 Nogent-le-Roi), pour l'offre de base, soit un montant total de 194 237, 60 € HT ;
- Lot N° 02 Charpente – couverture : DIAS Construction (28210 Nogent-le-Roi), pour l'offre de base, soit un montant total de 21 400 € HT ;
- Lot N° 03 Doublage - Cloison – Platerie – Faux-plafond – Menuiseries intérieures : 1980 AGD SAS (91 490 Milly La Forêt), pour l'offre de base, soit un montant total de 65 515,98 € HT ;
- Lot N° 04 Menuiserie extérieure – serrurerie : PROM'ALU (28210 Faverolles), pour l'offre de base, soit un montant total de 86 348 € HT ;
- Lot N° 05 Plomberie – sanitaire – chauffage : BG2GE(BOUCLET) (28230 Epernon), pour l'offre de base, soit un montant total de 59 623,43 € HT ;

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 028-200069953-20230605-2023_0007-AR

2023-9



- Lot N° 06 Electricité – CFO – CFA – VMC : HERVE THERMIQUE SAS (28 305 Mainvilliers), pour l'offre de base, soit un montant total de 39 548, 69 € HT ;
- Lot N° 07 Peinture – revêtements sols – nettoyage : SOMUP BATIMENT SAS (28630 Morancez), pour l'offre de base, soit un montant total de 27 000 € HT ;
- Lot N° 09 Aires de jeux : EURL EVO-LUDIK (91690 Guillerval), pour l'offre de base, soit un montant total de 66 261, 70 € HT ;
- Lot N° 10 Chauffage – rafraîchissement – Pompe à chaleur : BG2GE(BOUCLET) (28230 Epernon), pour l'offre de base, soit un montant total de 30 478,31 € HT ;
- Lot N° 11 Equipement de cuisine : SYCCAF (78 610 Le Perray En Yvelines), pour l'offre de base, soit un montant total de 32 474,74 € HT.

Article 3 : Pour chacun des lots, les crédits sont inscrits au budget 2023.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,
- Madame le Préfet,
- Monsieur le Trésorier de Maintenenon.

Fait à Epernon, le

05 JUN 2023

Le Président,
Stéphane LEMOINE

